

Monsieur
David Guglielmina
Député-suppléant
Rue des Epineys 14B
1920 Martigny



Notre réf. MR/vf/ft/mc

Date - 5 SEP. 2022

Question écrite n° 2022.06.247 du 7 juin 2022, « Implémentation du dossier électronique du patient (DEP) dans les EMS »

Monsieur le Député-suppléant,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite et nous charge d'y répondre de la manière suivante.

Dans le cadre du lancement du DEP à l'échelle nationale et dans le canton, le Service de la santé publique (SSP) travaille en étroite collaboration avec la faitière des EMS (AVALEMS) et la société gérant leur informatique (IT SLD Solutions). En effet, la loi sur le Dossier électronique du patient (LDEP) impose aux EMS une affiliation à une communauté au 15 avril 2022. A ce titre, les actions suivantes ont été menées ou sont en cours :

- l'intégralité des EMS du canton est à ce jour affiliée à une communauté DEP dans les délais impartis. La majorité des EMS est affiliée à la communauté intercantonale (FR, GE, JU, VD et VS) CARA;
- l'adaptation du logiciel commun utilisé par tous les EMS du canton (fourni par la société Tecost) est en cours, et ceci en étroite collaboration technique avec CARA et le fournisseur technique de la plateforme DEP (La Poste).

Concernant le financement, il est à noter qu'à ce jour la loi fédérale impose uniquement aux professionnels de santé de financer et de mettre en œuvre le DEP. Toutefois, comme les cantons romands ont conscience de l'intérêt de cette plateforme en matière de santé publique, ils ont décidé d'investir tant en termes financiers que de ressources humaines et de mettre à disposition gratuitement l'intégralité des outils. Ceci représente un investissement considérable. Seul le coût des moyens d'identification (permettant le login sécurisé au DEP) et la mise à niveau de leur logiciel métier reste à la charge des professionnels et des institutions.

Il n'est donc pas prévu de financement spécifique pour soutenir ces intégrations car, pour des raisons d'équité, il faudrait financer l'ensemble des professionnels et institutions, ainsi que l'ensemble des éditeurs de logiciel gravitant autour du DEP, ce qui représenterait un coût difficilement supportable par les pouvoirs publics.

Concernant la communication, il est d'abord prévu d'attendre l'intégration technique du logiciel métier, prévu pour la fin 2022. De cette façon, les institutions seront parées lors de l'ouverture des premiers DEP pour les résidents. Cette étape réalisée, il est prévu de communiquer spécifiquement à cette population et leurs proches sur l'utilité du DEP.

Un service complémentaire au DEP "Plan de médication partagé (PMP)" est en cours de développement par la communauté CARA et un premier projet pilote sera lancé à l'automne. En collaboration avec l'OFSP, et son organe eHealth Suisse, il est prévu que ce PMP devienne la base du futur service national.

Tout en espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Député-suppléant, à l'expression de nos salutations distinguées.



Mathias Reynard
Conseiller d'Etat

Copie à Présidente du Grand Conseil
Service parlementaire